

Réunion du 5 septembre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2016/380 - Aménagement, habitat et urbanisme - 13
Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local
d'Urbanisme arrêté de la commune de Laubach**

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- Emet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Laubach, qui s'inscrivent en cohérence avec les enjeux du Département ;

- Concernant le développement urbain et l'habitat :

. Encourage à ce que les principes d'aménagement de l'urbanisation en recomposition de l'entrée Sud de la Commune Rue d'Eschbach – RD149 s'accompagnent d'un traitement de la voie correspondant aux besoins des différents usages et répondant aux nécessités, notamment de sécurité.

- Concernant les enjeux environnementaux :

. Souscrit aux orientations de préservation qui sont retenues,
. Rappelle que lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, les prescriptions de protection au titre de l'article L123-1-5 du Code de l'urbanisme sont équivalentes à leur classement en Espaces Boisés Classés (EBC) au titre de l'article L.130-1 du Code de l'urbanisme.

- Concernant le risque de coulées de boues,

. Préconise, compte tenu de la petite taille des bassins versants concernés, de s'appuyer sur une démarche de meilleure connaissance de l'aléa et du risque en résultant pour mieux juger de l'opportunité et du gradient d'action nécessaire à mettre en œuvre, et, le cas échéant, d'y associer approche agricole, techniques d'hydraulique douce et pluviale et urbanisme.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160905-lmc1102930-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 15/09/16